

## FONDS ECHIQUIER

*Société d'investissement à capital variable*

Siège social : 60, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg

Grand-Duché de Luxembourg

R.C.S. Luxembourg : B 180751

(ci-après dénommée « la Société »)

### ECHIQUIER AGENOR SRI MID CAP EUROPE FUND

(le « Compartiment »)

Luxembourg, le 12 décembre 2025

Chers actionnaires,

Les membres du conseil d'administration de la Société (le « **Conseil d'administration** ») souhaitent vous informer par la présente des modifications suivantes apportées au prospectus de la Société (le « Prospectus ») daté du 12 janvier 2026.

#### **1. Modifications apportées à l'annexe précontractuelle conformément au règlement (UE) 2019/2088 (le « SFDR ») du Compartiment**

Le Conseil d'administration a décidé de procéder à plusieurs modifications de l'annexe précontractuelle conformément au SFDR du Compartiment afin de refléter la nouvelle approche extra-financière du Compartiment, comme suit :

- L'univers d'investissement a été précisé par l'ajout de filtres de capitalisation. L'univers d'investissement est constitué des titres qui composent l'indice Stoxx Europe Total Market et dont la capitalisation boursière est comprise entre 0 et 17 milliards d'euros.
- Réalisation d'une analyse extra-financière, à l'aide d'un outil de notation quantitative propriétaire, pour au moins 90 % des actifs nets du portefeuille ;
- Application d'un filtre d'exclusion combinant des critères normatifs (violations de principes internationaux tels que ceux du Pacte mondial, de l'OCDE ou des Nations unies) et des critères sectoriels, visant notamment le tabac, les jeux d'argent et le charbon ;
- Le score GREaT moyen du portefeuille devra être supérieur à celui de l'univers d'investissement (sans appliquer de contrainte de sélectivité qui exclurait 25 % des titres les moins bien notés de l'univers d'investissement) ;
- La part minimale des investissements durables dans le portefeuille s'élèvera à 10 % (contre 40 % auparavant).

## 2. Changement de dénomination du Compartiment

Le Conseil d'administration a décidé de modifier la dénomination du Compartiment comme suit :

Ancienne dénomination	Nouvelle dénomination
ECHIQUIER AGENOR SRI MID CAP EUROPE FUND	ECHIQUIER AGENOR MID CAP EUROPE FUND

Ces modifications visent à offrir une plus grande flexibilité à l'équipe de gestion dans la sélection des investissements, tout en maintenant l'alignement de l'objectif d'investissement sur une approche extra-financière intégrant des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

Compte tenu des changements apportés à l'approche extra-financière mentionnés ci-dessus, et en particulier des changements relatifs au pourcentage d'investissements durables, le Compartiment sera soumis à des contraintes réglementaires différentes de celles associées à l'acronyme « SRI ». En conséquence, le Fonds Echiquier Agenor SRI Mid Cap Europe change de nom et devient le Fonds Echiquier Agenor Mid Cap Europe.

Ces changements n'auront aucune incidence sur le profil de risque ni sur la structure des frais du Compartiment et ne nécessiteront pas de rééquilibrage du portefeuille.

\*\*\*

Pour toute information complémentaire, veuillez consulter le Prospectus, disponible gratuitement sur simple demande au siège social de la Société ou sur le site Internet de Financière de l'Echiquier : [www.lfde.com](http://www.lfde.com) .

**Enfin, à compter du 12 décembre 2025, les investisseurs qui n'approuvent pas les modifications à apporter au Prospectus auront la possibilité de demander le rachat gratuit de leurs actions jusqu'au 12 janvier 2026, en soumettant une demande de rachat conformément à la procédure décrite dans le Prospectus.**

Le Conseil d'administration